



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du jeudi 30 juin 2016, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon.

Monsieur Cédric Schwab, Président du Conseil communal de la précédente législature, ouvre cette séance constitutive du jeudi 30 juin 2016 en félicitant les personnes présentes pour leur engagement politique envers la commune des Ponts-de-Martel. Que ce soit lors des séances du Conseil général ou au Conseil communal, Monsieur Cédric Schwab espère que les Conseillers auront du plaisir à débattre des différents sujets durant cette législature. Il relève que lors de ces quatre dernières années, l'entente au sein du Conseil général a été particulièrement agréable et constructive, pour le bien de la commune. Il encourage les personnes présentes à continuer sur le même état d'esprit ainsi que d'avoir une certaine cohésion entre partis. Il souhaite à chacun beaucoup de plaisir à siéger durant ces quatre prochaines années.

Comme le veut le règlement communal, il laisse la parole à la doyenne de l'assemblée, Madame Dominique Maire pour l'élection du bureau du Conseil général.

Madame Dominique Maire trouve la situation insolite puisqu'elle siège pour la première fois dans un législatif et a l'honneur de présider par intérim cette assemblée. Elle désire que cette législature se déroule au mieux, que chacun œuvre pour l'avenir de la commune où il fait bon vivre. Elle se réjouit de collaborer avec les Conseillers et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

Cet appel permet de constater la présence de tous les Conseillers généraux élus, soit 27.

Madame Dominique Maire énonce ensuite l'ordre du jour :

1. Nomination du bureau du Conseil général,
2. Nomination de la Commission financière,
3. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations,
4. Nomination de la Commission trafic et sécurité,
5. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission d'école,
6. Nomination du Conseil communal.

Puis, **Madame Dominique Maire** appelle les trois plus jeunes membres de l'assemblée (Messieurs Damien Benoit, Guillaume Maire, Alexis Maire) pour constituer le bureau provisoire (deux questeurs et un secrétaire) qui fonctionnera jusqu'à l'élection du bureau du Conseil général qui prendra la relève.

1. Nomination du bureau du Conseil général

Madame Dominique Maire invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Simon Kammer propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- 2^{ème} vice-présidente : Mme Aline Botteron
- Secrétaire : Mme Gaëlle Kammer
- Questeur : M. Olivier Fahrni
- Questeur : M. Damien Benoit

Madame Sylviane Barth propose au nom du Parti Socialiste et Libre :

- 1^{er} vice-président : M. Guillaume Maire
- Secrétaire-adjoint : M. José Chopard

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- Président : M. Vincent Robert

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Madame Dominique Maire** déclare cette élection tacite et invite les personnes nommées à venir prendre place.

2. Nomination de la Commission financière

Monsieur le Président Vincent Robert invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Madame Sylviane Barth propose au nom du Parti Socialiste et Libre :

- M. Olivier Vallélian
- M. Cédric Jacot

Monsieur Simon Kammer propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Jean-Paul Cruchaud
- M. Martial Roulet
- Mme Aline Botteron
- Mme Coralie Seiler

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Vincent Robert

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Vincent Robert** déclare cette élection tacite.

3. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations

Monsieur le Président Vincent Robert invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Laurent Jeanneret

Monsieur Simon Kammer propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Olivier Fahrni
- M. Jérémie Simon-Vermot
- M. Rolf Hostettler

Madame Sylviane Barth propose au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Brigitta Gutmann

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Vincent Robert** déclare cette élection tacite.

4. Nomination de la Commission trafic et sécurité

Monsieur le Président Vincent Robert invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Loïc Perrin

Madame Sylviane Barth propose au nom du Parti Socialiste et Libre :

- Mme Dominique Maire
- Mme Clotilde Richard

Monsieur Simon Kammer propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Bastien Gaberell
- M. Xavier Finger
- M. Olivier Fahrni
- M. Alexis Maire

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Vincent Robert** déclare cette élection tacite.

5. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e par parti à la Commission d'école

Monsieur le Président Vincent Robert invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- Mme Silvia Robert

Madame Sylviane Barth propose au nom du Parti Socialiste et Libre :

- M. Guillaume Maire

Monsieur Simon Kammer propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- M. Bastien Gaberell

Le nombre de candidats à élire étant égal à celui des propositions présentées par les partis, **Monsieur le Président Vincent Robert** déclare cette élection tacite.

6. Nomination du Conseil communal

Monsieur le Président Vincent Robert invite les porte-paroles des différents partis à présenter leurs candidats.

Monsieur Martial Roulet propose au nom du Parti Libéral-Radical :

- Mme Nathalie Finger
- M. Yvan Monard
- M. Simon Kammer

Monsieur Jean-Marc Robert propose au nom du Parti Démocratique Indépendant :

- M. Gian Carlo Frosio

Monsieur Guillaume Maire s'exprime en ces termes : « *Tout comme nous, vous avez eu le temps de digérer les élections du 5 juin dernier. Il s'est avéré que selon la répartition, 13 Conseillers généraux PLR, 6 du PDI et 8 de notre parti peuvent siéger au législatif. Nous voici réunis et je tiens tout d'abord à toutes et tous vous féliciter pour cette élection. Contrairement à la législature passée, 2 sièges supplémentaires ont été attribués. Cependant, tout comme les 4 dernières années, il n'y a pas de majorité absolue pour un seul parti, ce qui est selon nous très réjouissant et promet d'avoir des débats riches et constructifs pour le bien de notre beau village lors de cette législature à venir. Maintenant, il est temps d'assumer le verdict des urnes, c'est-à-dire le choix du peuple afin d'élire notre exécutif communal. Selon la répartition des sièges pour les commissions, qui n'a pas de valeur légale mais qui indique une répartition équitable en fonction des résultats, le Conseil communal devrait être composé de 3 membres du PLR, 1 membre du PDI et 1 membre du PS. Nous déplorons quelque peu ce fait car cela indique une majorité absolue au sein de l'exécutif qui n'est au final pas proportionnel à la répartition du Conseil général. Cependant, nous n'allons pas remettre en cause les mathématiques qui se cachent derrière ce calcul. Le groupe PLR nous a présenté ce soir 3 candidats afin de respecter la volonté du peuple. Comme déjà dit, nous ne remettons pas en cause la légitimité de ces 3 sièges. Par contre, nous remettons en cause le choix des candidats. Nous pensons effectivement que la tâche de Conseiller communal est une tâche ardue qui demande une grande connaissance et expérience du*

fonctionnement communal. Venons-en aux faits : respecter la volonté du peuple, pour nous, ne signifie pas proposer une candidate non élue et qui plus est biffée sur plus de la moitié des listes de son parti (86x). De plus, comme la tâche de Conseiller communal exige une parfaite connaissance du fonctionnement de la politique communale, nous déplorons l'inexpérience politique dans un législatif de votre candidate. Je tiens à préciser que nous n'attaquons pas Madame Nathalie Finger personnellement, il s'agit d'une personne que j'apprécie et que nous apprécions. Nous accusons le choix de votre parti. Ce qui nous réjouit est qu'une femme puisse être présente au sein de cet exécutif, mais ça ne peut en aucun cas être le seul argument favorable qui va nous pousser à soutenir cette candidate. Dû au fait que le peuple, selon nous, est quelque peu bafoué par ce choix et dû à son inexpérience, nous n'allons pas soutenir le groupe PLR dans son entier à cause de ce choix plus que discutable. Ces paroles sont celles d'un groupe qui tient à faire part de son mécontentement pour les raisons évoquées et qui associera ses paroles à des actes. Le groupe Socialiste et Libre va présenter Monsieur Didier Barth, Conseiller communal sortant ainsi que Monsieur Cédric Jacot, ancien Conseiller général des Planchettes, en tant que Conseillers communaux. Si le nombre de candidats présentés est supérieur à 5, les bulletins manuscrits de tout notre groupe comporteront les noms des candidats de notre parti, c'est-à-dire Monsieur Cédric Jacot, Monsieur Didier Barth, ainsi que le nom de Gian Carlo Frosio, étant donné qu'il est le Conseiller communal autre sortant. »

Monsieur le Président Vincent Robert annonce que le nombre de candidats présentés étant plus élevé que le nombre de places, il s'agit de procéder à une élection selon l'article 3.40 du règlement communal, c'est-à-dire à une élection en deux tours à la majorité absolue, aux bulletins secrets. Il demande à l'administrateur de distribuer les bulletins et rappelle que seuls les candidats présentés et les candidats d'accord d'assumer la fonction de Conseiller communal peuvent recevoir des voix.

Monsieur le Président Vincent Robert suspend la séance pour permettre le dépouillement des bulletins.

A la reprise de la séance, **Monsieur le Président Vincent Robert** annonce les résultats du premier tour :

- Nombre de bulletins délivrés : 27
- Nombre de bulletins rentrés : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins valables : 27
- Majorité absolue : 14
- Sont élus au premier tour : M. Gian Carlo Frosio (26 voix)
M. Didier Barth (18 voix)
- Obtiennent des voix : Mme Nathalie Finger (13 voix)
M. Simon Kammer (13 voix)
M. Yvan Monard (13 voix)
M. Cédric Jacot (8 voix)

Etant donné que toutes les places n'ont pas été attribuées et que les porte-paroles des différents partis n'annoncent pas de modification par rapport aux candidats proposés, **Monsieur le Président Vincent Robert** procède à un deuxième tour qui se clôture ainsi :

- Nombre de bulletins délivrés : 27
- Nombre de bulletins rentrés : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins valables : 27

- Majorité absolue : 14
- Sont élus au deuxième tour : M. Simon Kammer (19 voix)
M. Yvan Monard (19 voix)
- Obtiennent des voix : Mme Nathalie Finger (13 voix)
M. Cédric Jacot (8 voix)

Etant donné que toutes les places n'ont pas été attribuées et que les porte-paroles des différents partis n'annoncent pas de modification par rapport aux candidats proposés, **Monsieur le Président Vincent Robert** procède à un troisième tour, cette fois-ci à la majorité relative, qui se clôture ainsi :

- Nombre de bulletins délivrés : 27
- Nombre de bulletins rentrés : 27
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletins valables : 21
- Est élue au troisième tour : Mme Nathalie Finger (13 voix)
- Obtient des voix : M. Cédric Jacot (8 voix)

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Didier Barth** annonce qu'ils vont pleinement accepter la décision de cet organe suprême qui est le Conseil général et qu'ils vont faire tout leur possible pour fonctionner comme d'habitude sans faire une politique d'opposition, mais continuer dans les mêmes disposition que jusqu'ici.

En tant que doyen du Conseil communal, Monsieur Didier Barth félicite ses collègues qu'il invite lundi soir 4 juillet prochain à 19h30 pour la séance de constitution du Conseil communal lors de laquelle les dicastères seront répartis ainsi que les différentes fonctions du bureau.

Monsieur Martial Roulet félicite vivement, au nom du Parti Libéral-Radical, les 5 élus au Conseil communal et leur souhaite une législature enrichissante et pleine d'actions positives pour notre commune soutenus pour cela par le Conseil général engagé. Le Parti Libéral-Radical est sûr que l'inexpérience politique des élus PLR, tous actifs dans notre commune depuis plus de 25 ans et élus avec plus de 176 voix (contrairement à d'autres), saura répondre aux attentes de la population. Le groupe PLR espère que les propos malsains délivrés par le Parti Socialiste et Libre vis-à-vis d'une candidate qui respecte tous les points légaux nécessaires à une élection au Conseil communal ne soient pas les prémices d'une législature d'affrontements et de chien de faïence. Lors de la législature à venir, le PLR favorisera un débat d'idées constructif et souhaite que tous les représentants des partis en feront de même, cela dès ce soir.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** souhaite féliciter sincèrement les 5 élus au Conseil communal et certifie que le PDI n'entrera pas dans une politique d'affrontements, mais souhaite une bonne collégialité et que la bonne humeur reste maîtresse de ce Conseil général ainsi qu'au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** clos la séance à 21h en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer